

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 septembre 2006

L'an deux mil six, le vingt huit septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

M.D. Gautier, B. Boivin, P. Caumont, D. Gueville, I. Hard, C. Nocque, J.P. Belloncle, M.F. Davoult, J.L. Fort, M. Hauters, Ph. Janvier, B. Joly, B. Legentil.

Etaient absents :

D. Durand, G. Monnier (pouvoir à M.F. Davoult), F. Pennamen (pouvoir à M.D. Gautier), S. Prigent, R. Renier (pouvoir à P. Caumont).

Secrétaire de Séance :

D. Gueville.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Madame Le Maire demande à rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : Modification des statuts du SYRILE.

1 – MARCHÉ PUBLIC : RESTRUCTURATION DE LA CUISINE DU GROUPE SCOLAIRE

06.04.55

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le résultat de la consultation relancée pour les lots "maçonnerie", "plomberie - sanitaires" et "chauffage - ventilation" du marché de "RESTRUCTURATION DE LA CUISINE DU GROUPE SCOLAIRE", et analysée par la Commission d'Appel d'Offres. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à signer un marché public pour l'opération de "RESTRUCTURATION DE LA CUISINE DU GROUPE SCOLAIRE" pour les 3 lots suivants :

LOT	PROCEDURE	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
1 – Maçonnerie	n°2 MAPA	LEFEBVRE	42 836,66 €
3 – Plomberie-Sanitaire	n°3 Marché négocié	ROSAY-CRYSTAL	20 000,00 €
4 – Chauffage-Ventilation	n°3 Marché négocié	ROSAY-CRYSTAL	66 000,00 €

(lots groupés)

2 – FINANCES COMMUNALES

* **INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE**

06.04.56

Conformément à la circulaire du 3 février 2006 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales, *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de Saint Martin du Manoir pour l'année 2006 à 115,62 €.

* **CHARGES DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE 2005/2006**

06.04.57

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de fixer le montant des frais de scolarité à facturer aux communes dont les élèves ont fréquenté les écoles publiques (maternelle et élémentaire) de Saint Martin du Manoir durant l'année scolaire 2005/2006. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** de fixer le montant des frais de scolarité à 545 € par élève pour l'année 2005/2006.

* **DECISION MODIFICATIVE N°2 : REMPLACEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE**

06.04.58

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que le secrétariat de mairie a été victime, le 4 septembre dernier, d'un cambriolage. Il est donc nécessaire de remplacer rapidement le matériel volé. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** le transfert de crédits suivant :

<u>En dépenses :</u>	2183-0021	matériel informatique	+ 2 400 €
	2313-0044	dispositif de fermeture	+ 2 000 €
	020-0001	dépenses imprévues	- 4 400 €

3 – PERSONNEL COMMUNAL : POSTE D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES 06.04.59

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que le service technique et des espaces verts fonctionne depuis de très nombreuses années avec trois agents. Il semble cependant nécessaire de répondre à de nouvelles exigences. En effet, l'entretien de la commune, espaces verts et bâtiments communaux, demande une attention de plus en plus importante. Il est donc proposé de porter l'effectif du service technique à 4 agents à temps plein. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** de créer un poste d'agent des services techniques à temps plein à compter du 1^{er} octobre 2006.

4 – TERRAIN COMMUNAL : CESSIION DE TERRAIN GRATUITE – ENITOT - 06.04.60

Monsieur Bruno BOIVIN, Adjoint à l'urbanisme, présente le projet d'aménagement du carrefour d'Enitot, qui doit permettre d'améliorer la visibilité et donc la sécurité des automobilistes. Il est pour cela nécessaire de faire l'acquisition d'une partie de terrain privé de 12 m² environ dans le cadre d'une cession gratuite. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à signer un acte en vue de faire l'acquisition d'une partie d'un terrain cadastré A 1603, d'une superficie d'environ 12 m² à titre gratuit.

5 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYRILE 06.04.61

Madame Le Maire expose aux conseillers municipaux la question de répartition des compétences qui a été soulevée, entre le SYndicat mixte des RIVIÈRES de la LEzarde et affluents (SYRILE) et la COmmunauté De l'Agglomération Havraise (CODAH). Par ailleurs, il a été proposé de modifier la composition des membres du Syndicat, à la demande du Maire délégué de Rouelles. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **adopte** les modifications des statuts du SYRILE comme suit :

- **article 4 – alinéa 2** : *Les compétences du SYRILE s'exercent en outre sur les sources, ruisseaux, bras de dérivations, bras de décharges et canaux à ciel ouvert qui dépendent des cours d'eau, à l'exclusion des bassins de retenue d'eau localisés dans le lit majeur et à l'exclusion des travaux strictement liés à la lutte contre les inondations.*

- **article 5 – alinéa 2** : *Pour l'accomplissement de son objet, le SYRILE est compétent pour la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et l'acquisition foncière ainsi que toute action lui permettant de développer les missions suivantes, à l'exclusion des travaux strictement liés à la lutte contre les inondations.*

- **article 6 – alinéa supplémentaire** : *La commune associée de ROUELLES est représentée au sein du comité syndical avec voix consultative.*

Les nouveaux statuts sont annexés à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

▲ Madame Le Maire donne lecture des remerciements de Madame La Présidente du Comité des Anciens de Saint Martin du Manoir pour avoir pu monter les stands sur le parking du gymnase, et pour l'aide du personnel communal, dans le cadre de l'organisation de la kermesse du 3 septembre dernier.

▲ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Équipement, a été attribuée pour le projet de restructuration de la cuisine du groupe scolaire, pour un montant de 72 000 €.

▲ Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux de la mise en fonctionnement du nouveau château d'eau de Gainneville.

▲ Madame Le Maire donne lecture de la lettre de Madame Laurence CADOU-URVOY, concernant une demande de stage rémunéré d'enseignement musical au sein du groupe scolaire de Saint Martin du Manoir. Les conseillers municipaux s'accordent à apporter la réponse suivante : la commune ne peut accéder à une telle demande, car cela entre dans un cadre pédagogique, qui est de la compétence des enseignants et de l'Éducation Nationale.

▲ Madame Isabelle HARD, Adjointe à l'animation, donne le thème du concours photos qui vient d'être lancé : "Bébé dans tous ses états", et informe les conseillers municipaux que le repas des aînés sera organisé le 19 novembre prochain.

La séance est levée à 22^h 40.